

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
8 FÉVRIER 2010**

Procès-verbal de la deuxième séance publique de l'année 2010 du conseil d'administration du conseil de quartier des Jésuites, tenue le lundi 8 février à 19 h 30 au bureau d'arrondissement de Charlesbourg, 160, 76^e Rue Est, salle de la Cité.

PRÉSENCES DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS :

M. Jean-Robert Pépin	Président
M. Jean Côté	Vice-président
M ^{me} Nicole Brais	Secrétaire
M. Bernard Brassard	Administrateur
M ^{me} Lynn Lafortune	Administratrice
M ^{me} Chantal B. Lafond	Administratrice

Mme Michelle Morin-Doyle Conseillère municipale

L'atteinte du quorum est constatée.

ABSENCES :

M. Roger Desjardins	Trésorier
M ^{me} Denise Trudel	Conseillère municipale

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

M^{me} Priscilla Lafond Conseillère en consultations publiques, Arrondissement de Charlesbourg

Outre les personnes énumérées ci-dessus, quatre citoyennes et citoyens assistent à la rencontre en plus des 2 invités qui feront des présentations.

DOCUMENTS DÉPOSÉS :

- *Ordre du jour*
- *Corrections au procès-verbal du 11 janvier 2010*

10-02-01 Ouverture de la séance

L'ouverture est constatée à 19 h 34 par M. Jean-Robert Pépin qui préside l'assemblée.

10-02-02 Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M. JEAN CÔTÉ, APPUYÉE PAR M. BERNARD BRASSARD, IL EST RÉSOLU d'adopter le projet d'ordre du jour tel que présenté.

- 10-02-01 Ouverture de la séance
- 10-02-02 Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
- 10-02-03 Rencontre avec M. Mario Blanchette, directeur de la Division des travaux publics
- 10-02-04 Présentation du projet Ville, amie des aînés, par M. Pierre Vallée conseiller à la Division culture, loisirs et vie communautaire
- 10-02-05 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2010
- 10-02-06 Questions et commentaires du public
- 10-02-07 Suivi du plan d'action
 - Comité sur la circulation
 - Comité sur le transport alternatif
- 10-02-08 Correspondance, information et trésorerie
- 10-02-09 Période réservée aux conseillers municipaux
- 10-02-10 Questions et commentaires du public
- 10-02-11 Préparation de l'assemblée générale annuelle
- 10-02-12 Divers
- 10-02-13 Fin de la séance

10-02-03 Rencontre avec M. Mario Blanchette, directeur de la Division des travaux publics

Le président présente M. Mario Blanchette, directeur de la Division des travaux publics de l'Arrondissement de Charlesbourg. M. Blanchette débute par un bref résumé de la Politique sur le déneigement. Le but de cette politique est d'assurer une équité en matière de déneigement dans toute la Ville de Québec. Les délais de déneigement fixés s'appliquent dans tous les arrondissements. Le non respect de ces délais s'explique dans la plupart des cas par des bris à la machinerie, au réseau d'aqueduc ou d'autres imprévus. La politique sert également à assurer une qualité de service aux citoyens.

Pour les fins de déneigement, l'Arrondissement de Charlesbourg est divisé en quatre parties : La partie centrale est déneigée par les employés de l'Arrondissement, alors que les secteurs nord, est et sud sont donnés à contrat dans le privé. M. Blanchette transmettra une copie de la présentation Powerpoint présentée au comité exécutif de la Ville, qui résume les principaux éléments de la politique.

Un échange s'ensuit avec les membres du conseil d'administration où les points suivants sont abordés :

- Les différences de performance entre les services donnés en régie et ceux donnés par des sous-contractants : aucune statistique ne permet actuellement de comparer ces performances. M. Blanchette mentionne que ces comparaisons demeurent difficiles puisque la Ville est soumise à des contraintes (ex : respect de la convention collective, nombre d'heures de travail maximum, etc.) qui n'existent pas nécessairement dans le privé ou qui sont gérées différemment. Il ajoute que les processus de travail sont évalués régulièrement à la Ville et que des mesures ont été mises en place pour permettre le transfert d'expertise entre les employés d'expérience et les nouvelles recrues.
- Les zones déneigées en priorité : les délais de déneigement varient en fonction de la priorité accordée aux rues. Cet ordre de priorité repose sur une série de critères qui tiennent compte notamment de la présence d'établissements scolaires ou de santé, la pente des rues, la desserte de transport en commun, la concentration de personnes âgées, etc. Une carte des axes prioritaires est disponible à la Division des travaux publics pour ceux et celles qui désirent la consulter.
- L'entretien des trottoirs : Les trottoirs sont déneigés après les rues. Il a été décidé cette année d'accorder une grande importance à l'entretien des trottoirs. Plusieurs membres du conseil mentionnent que cet entretien demeure déficient. Il est suggéré de cibler les corridors piétons, c'est-à-dire les axes les plus empruntés (le long des écoles, en continuité avec le réseau de transport en commun, etc.). Si ces corridors étaient traités comme tels, cela demanderait de sortir de l'application stricte de la politique, puisque ces corridors peuvent être constitués d'une succession de sentiers piétons, de rues secondaires sans trottoirs, de rues plus fréquentées avec trottoirs. Le trajet menant du terminus de Charlesbourg à la 10^e Avenue en empruntant la 79 Rue est donné en exemple. Il est également suggéré de répéter l'entretien des trottoirs régulièrement puisque leur état peut se détériorer indépendamment des chutes de neige. Enfin, l'exemple de la 78^e Rue Est est souligné : le déneigement du trottoir se fait par les déneigeuses et non pas par des chenillettes. Les trottoirs ne sont jamais totalement déneigés et les gens ont alors tendance à marcher dans la rue. M. Blanchette fera un retour sur ce dernier cas.
- L'entretien du réseau des rues résidentielles : les rues résidentielles peu passantes ne sont pas entretenues rapidement et leur état est tel, notamment lors de périodes de gel et de dégel, qu'il est difficile d'y marcher en sécurité. Il est proposé de concentrer l'entretien sur un seul côté de la rue, quitte à y interdire le stationnement. Selon M. Blanchette, il est difficile d'appliquer ce type de solution qui apparaît injuste à beaucoup de résidants. Il est également suggéré de répartir plus uniformément l'épandage sur l'ensemble de la chaussée plutôt que de le concentrer aux intersections.
- Fermeture des écoles en cas de verglas : Il est suggéré que des canaux de communication soient établis entre la Ville et les commissions scolaires. Dans

le cas de verglas, on suggère que les écoles soient alors fermées comme lors de tempêtes de neige.

- L'entretien des zones d'arrêt d'autobus : Ces zones devraient être déneigées rapidement surtout dans le cas où il n'y a ni trottoirs ni zones retirées de la rue pour attendre l'autobus, comme sur la rue de Gaulle. M. Blanchette vérifiera quelles sont les consignes à cet égard.
- Les compagnies privées de déneigement : On observe que ces compagnies soufflent la neige des entrées qu'elles entretiennent sur les trottoirs. Il est également mentionné que des résidents stationnent leur voiture dans la rue pour laisser leur entrée libre pour leur déneigeur privé. Ce faisant, ils compliquent le déneigement des rues. M. Blanchette explique le travail de sensibilisation effectué par son service auprès de ces compagnies pour les inviter à collaborer. Elles peuvent se voir attribuer des contraventions lorsqu'elles ne respectent pas les règles.
- Le recours aux requêtes : M. Blanchette invite l'ensemble des personnes présentes à utiliser le service de requêtes de la Ville pour signaler les problèmes, les délais non respectés, toute anomalie comme l'affichage d'annonces sur les arrêts, etc. Ce système permet non seulement de faire un suivi par les services municipaux et par les élus auprès des requérants, mais également de tenir des statistiques.

10-02-04 Présentation du projet Ville, amie des aînés, par M. Pierre Vallée, conseiller

M. Pierre Vallée explique que ce projet est issu de l'Organisation mondiale de la santé qui a commencé à se préoccuper du vieillissement de la population. Un guide a été préparé et des gens de partout ont été consultés. Des projets pilotes ont été mis en place dans 7 villes dont l'Arrondissement de Charlesbourg. À Charlesbourg, c'est presque 1 personne sur 4 qui a 60 ans et plus. Les Aînés regroupés de Charlesbourg (ARC) est l'organisme porteur de ce projet pilote. Un portrait du milieu a été fait à Charlesbourg et un plan d'actions a été élaboré. L'objectif principal visé est la participation sociale. Cinq axes de travail ont été retenus soit :

1. De saines habitudes de vie (en association avec le CLSC) ;
2. Renforcer le milieu de vie (en association avec le Patro). Les organismes pourront aller plus loin que seulement organiser des activités de loisirs.
3. Engagement social des aînés : développer des comités dans les organismes d'aînés, développer l'échange de services entre aînés.
4. Travail sur l'isolement des aînés : (en association avec CAAB de Charlesbourg)
5. Accès aux services municipaux : un comité a été formé pour analyser ce que la Ville fait pour les aînés et les améliorations qui peuvent être apportées.

M. Vallée explique que le conseil de quartier peut aider en faisant connaître le projet. La période de questions et commentaires du public étant devancée, Mme Rachel Bluteau demande quels sont les organismes visés. Une liste d'organismes est énumérée et a été publicisée. M. Bernard Brassard est d'avis que ce projet doit être encore plus publicisé afin qu'il soit connu des personnes aînées concernées. M. Jean Côté mentionne que le transport n'est souvent pas adéquat pour les personnes aînées. Par exemple, il serait utile d'avoir un transport adapté vers les lieux d'activités, les autobus ne faisant pas ces trajets ou sont parfois difficilement adaptés

aux besoins des aînés (départs rapides, etc.). M. Jean-Guy Asselin ajoute qu'il n'y a rien de mieux pour connaître les besoins des aînés, qu'un autre aîné. Le temps étant écoulé, le président remercie M. Vallée pour sa présentation.

10-02-05 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2010

Mme Lynn Lafortune soumet aux membres des corrections qu'elle a apportées au point 10.01.07. Mme Lafortune mentionne qu'elle n'a pu les faire parvenir dans les délais, n'ayant pris connaissance du procès-verbal que tout récemment.

SUR PROPOSITION DE Mme NICOLE BRAIS, APPUYÉE PAR Mme CHANTAL B. LAFOND, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2010 en tenant compte des modifications apportées au point 10.01.07.

Concernant les suivis, Mme Priscilla Lafond informe que les corrections ont été faites au rapport de consultation du terrain vacant longeant l'arrière des propriétés de l'avenue de Gaulle et ce rapport a été déposé au conseil d'arrondissement du 26 janvier 2010.

La lettre concernant l'entretien hivernal a également été transmise à la Direction de l'arrondissement de Charlesbourg.

Toujours dans les suivis, Mme Priscilla Lafond a mis Mme Nicole Brais en contact avec une personne ressource concernant les bacs de récupération à Place Chamonix.

Mme Priscilla Lafond mentionne qu'on attend toujours la rencontre concernant les problèmes de circulation et que la date limite pour présenter les candidatures au conseil de quartier est le 19 février.

10-02-06 Questions et commentaires du public

Cette période a été déplacée à la suite de la rencontre avec M. Mario Blanchette, directeur de la Division des travaux publics

10-02-07 Suivi du plan d'actions

Comité sur la circulation

M. Jean Côté dit déplorer que le Comité soit toujours en attente d'une rencontre avec les responsables du transport à la Ville de Québec. Il ne pense pas que d'attendre la présence du nouveau technicien à engager soit essentiel. Le Comité a déjà indiqué qu'il aimerait plutôt rencontrer les gestionnaires et professionnels responsables à la Division transport ainsi que le Directeur de l'arrondissement pour échanger sur nos préoccupations et connaître d'abord leurs politiques et orientations, et non pour parler, à ce stade-ci de cas particuliers très précis..

Comité sur le transport alternatif

Aucun suivi.

10-02-08 Correspondance, information et trésorerie

La revue Urbanité a été reçue et la copie papier est remise à M. Bernard Brassard.

Résolution 10-CA-03 concernant le paiement de la secrétaire pigiste

SUR PROPOSITION DE M. JEAN CÔTÉ, APPUYÉE PAR Mme NICOLE BRAIS, IL EST RÉSOLU qu'un chèque de 65,00 \$ soit remis à Mme Monique Langevin pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 8 février 2010 du conseil d'administration du conseil de quartier des Jésuites.

10-02-09 Période réservée aux conseillers municipaux

Mme Michelle Morin-Doyle

Mme Morin-Doyle explique que c'est elle-même qui a fait remarquer que la Politique de déneigement était difficile d'accès sur le site de la Ville. Ce sera corrigé. Elle a également suggéré d'y inscrire les cartes des tracés. Mme Morin-Doyle encourage les citoyens à appeler directement à l'Arrondissement pour faire part de leurs requêtes. Les demandes RMS sont comptabilisées et elle s'en sert pour faire ses demandes d'améliorations. En ce qui concerne les trottoirs, Mme Morin-Doyle précise que M. Labeaume a demandé de mettre l'accent sur l'entretien et l'épandage d'abrasifs. Les budgets ont été augmentés à cet effet. À son avis, le plus gros problème vient du stationnement dans les rues pendant la journée, ce qui complique les travaux des déneigeurs.

10-02-10 Questions et commentaires du public

La période de questions et commentaires du public a été devancée suite à la présentation de M. Pierre Vallée.

10-02-11 Préparation de l'assemblée générale annuelle

Mme Priscilla Lafond a reçu une copie du projet de rapport annuel du président. Celui du trésorier devrait lui parvenir le vendredi 12 février 2010. Mme Priscilla Lafond explique que s'il y a plus de candidatures que de postes, un rappel de l'assemblée générale sera transmis par les portes. Par contre, si les membres sont élus par acclamation, le rappel sera publié dans l'Express de Charlesbourg. Biscuits, jus et café seront servis à cette occasion. À partir de 15 h, un bureau sera installé. À 19 h, le bureau sera transféré dans le corridor et les gens pourront voter jusqu'à 20 heures. Une présentation Power-Point sera faite par le président.

10-02-12 Divers

Patinoire Terrasse Bon-Air

M. Jean Côté explique que l'an dernier, il avait été demandé que la patinoire soit ouverte en semaine de 15 h à 17 h et cela a été fait. Cependant, il fait remarquer

qu'aucune annonce n'a été faite dans le quartier par la Corporation de loisirs afin d'aviser les résidants, sauf pour une petite affiche dans le chalet. Si l'achalandage devait servir à justifier le maintien ou non de ce nouvel horaire l'an prochain, on devra faire observer que l'absence de publicité n'en aura pas favorisé la fréquentation et que cela pourra avoir eu des répercussions sur les rapports d'achalandage.

Transmission du procès-verbal

Mme Lynn Lafortune suggère que le procès-verbal soit transmis à tous les membres pour vérification. Mme Monique Langevin transmettra la première version du procès-verbal à la secrétaire Mme Nicole Brais qui apportera ses corrections, s'il y a lieu, et celles des autres membres à qui elle aura également fait parvenir une copie. Un délai de 72 heures serait accordé pour que les membres apportent leurs corrections. Mme Priscilla Lafond devra recevoir la version finale afin de la relire, y apporter des corrections au besoin et transmettre en projet pour approbation avec l'avis de convocation.

10-02-13 Fin de la séance

SUR PROPOSITION DE M. JEAN CÔTÉ, APPUYÉE PAR Mme NICOLE BRAIS, IL EST RÉSOLU que la séance soit levée; la clôture est constatée à 21 h 55 par M. Jean-Robert Pépin.



Jean Côté, président

pour : Jean-Robert Pépin



Bernard Brassard, secrétaire

pour : Nicole Brais